



Le 4 Novembre 2023

A Monsieur Ronan BOILLOT

Directeur de la Direction Nationale Des
Gardes Côtes des Douanes

Objet: Préavis de Grève illimitée à partir du 11 novembre 2023 pour les unités Aéro-Maritime de la DNGCD

Monsieur le Directeur de la Direction Nationale Des Gardes Côtes des Douanes

Le SNAD-CGT vous informe du dépôt d'un préavis de grève à compter du 11 Novembre 2023 minuit, et ceci pour une durée illimitée afin de couvrir les arrêts de travail des personnels des unités de la DNGCD.

Les agents des unités Gardes Côtes subissent les conséquences des mesures imposées en matière de saisonnalité. En dépit de nos observations, malgré les remontées de spécificités des unités, les réductions du nombre des missions mais également de leur durée sont imposées.

Les agents dénoncent:

- l'absence de lisibilité de la répartition des missions sur l'année ;
- la programmation des missions pour l'année 2023 qui a généré un déséquilibre résultant de la définition par la DNGCD d'une saisonnalité contraire à toute logique de lutte contre la fraude et d'AEM.
- que les déséquilibres RH dans les unités génèrent le sentiment d'être les cobayes d'une gestion non maîtrisée. Cette gestion s'accompagne d'un transfert de la responsabilité aux CDU en pénalisant tout un équipage par la suppression des missions.
- les exigences drastiques de limitation du nombre d'heures annuel à 1563h indépendamment des fonctions pénalisent l'investissement des agents hors des heures de mer, et les répercussions seront nombreuses ;
- l'incompréhension de la pertinence de la LCF sur des missions de 34h en dehors de la saison estivale au vu des spécificités de chaque unité.
- le mépris pour les connaissances des chefs d'unité de leurs zones d'intervention et du trafic de ces zones
- la diminution des missions avec la saisonnalité n'est pas compatible avec la MCO des équipages et constitue un facteur accidentogène. Il est nécessaire de définir une vraie doctrine des missions de 34h entre l'opérationnel et la formation sécurité.

Conformément aux textes en vigueur dans la fonction publique, ce délai de 7 jours a pour objectif de permettre d'ouvrir une discussion concrète sur ces revendications.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur de la DNGCD, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les représentants SNAD-CGT DNGCD

Copie : Mme Manuela DONÀ, secrétaire générale SNAD-CGT Douanes.